

Édito

Vaccination anti-Covid-19

Le rôle essentiel des maires



2020, année épidémique... C'est peu dire que la prise de fonction des nouveaux maires, à l'été et à l'automne dernier, aura été plus que chahutée. Dans un état d'urgence sanitaire quasi permanent, les maires et leurs équipes sont sur tous les fronts. Ils gèrent des budgets tendus à

cause des nombreuses dépenses engagées pour faire face à l'épidémie et à des pertes de recettes fiscales et tarifaires, que l'État n'a pas ou si peu compensées. Mais ils répondent présents.

Au moment où le gouvernement engage une campagne nationale de vaccination anti-Covid-19, il peut – il doit – s'appuyer de nouveau sur les maires. Acheminement des vaccins, information des publics prioritaires, mise à disposition de locaux et de personnels..., leur rôle sera déterminant dans la déclinaison et le succès de cette campagne qui doit être adaptée aux spécificités locales. L'État semble en être désormais conscient puisqu'à la suite de la demande que nous avons formulée au nom de Territoires Unis, le ministre de la Santé a mis en place un dispositif de dialogue permanent avec les grandes associations d'élus. Nous serons donc mieux associés à la stratégie vaccinale et pourrons disposer d'une information continue sur les données scientifiques relatives aux vaccins.

En outre, l'AMF s'est rapprochée des organisations professionnelles de médecins de ville pour participer avec eux à la mise en œuvre de la vaccination « dans le cadre d'une organisation locale de proximité » qui doit contribuer à renforcer la confiance. Dans la première phase de la vaccination, l'AMF est particulièrement vigilante à ce que le recueil du consentement des personnes soit traçable et que les EHPAD les plus isolés ne soient pas oubliés dans la mise en place du dispositif.

FRANÇOIS BAROIN



ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION

Les communes en première ligne

À de nombreuses reprises, l'AMF a fait part de la forte volonté des maires de France d'être parties prenantes de la campagne de vaccination contre la Covid-19.

Si l'AMF a salué la mise en place de cellules territoriales de vaccination à l'échelle de chaque département, elle a insisté pour que les associations départementales de maires et présidents d'intercommunalité soient systématiquement associées à ces instances stratégiques propices à l'échange et au partage d'informations. Ces cellules territoriales sont chargées de veiller au maillage territorial de ces centres qui feront l'objet d'arrêtés préfectoraux. Concernant la mise en place des centres de vaccination, les lignes directrices pour leur constitution sont d'ores et déjà disponibles sur le site Internet de l'AMF.

L'adhésion de la population comme la mise en place d'une organisation de proximité sont indéniablement des critères de réussite de la campagne de vaccination sur lesquels les maires sont en capacité d'agir. Il est donc essentiel qu'ils soient bien associés en amont des prises de décisions de l'État en particulier pour éviter toute situation de tension ou d'afflux dans les territoires.

L'AMF a également invité l'État à s'appuyer autant que de besoin sur les partenariats existants localement entre les élus locaux et les professionnels de santé qui ont plus que jamais renforcé leurs liens depuis le début de la pandémie. Le recueil du consentement, notamment pour la première étape de la vaccination dans les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, est également un sujet de préoccupation majeur soulevé par l'AMF. Le suivi de l'état de santé des patients vaccinés a enfin été pointé par l'AMF, notamment dans les EHPAD qui pour beaucoup n'ont plus d'infirmiers de nuit.

Faire remonter les difficultés du terrain

L'AMF, qui participe à de nombreuses réunions sur la stratégie vaccinale, invite les élus à faire remonter les éventuels blocages rencontrés ou à faire part de vos retours d'expériences à l'adresse mail suivante : dasoces@amf.asso.fr. Il vous est également possible de participer à la prochaine réunion de la commission Santé de l'AMF, consacrée à ce sujet, le 9 février 2021.

Voir sur [www.amf.asso.fr/rubrique Covid-19](http://www.amf.asso.fr/rubrique-Covid-19)

Le maire, maillon incontournable de la sécurité globale

Issue du rapport Fauvergue-Thourot du 11 septembre 2018 sur le continuum de sécurité et intégrant les annonces du Premier ministre à Nice en juillet 2020, la proposition de loi sur la sécurité globale tient également compte des travaux menés par l'AMF et les ministères de la Justice et de l'Intérieur. Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 24 novembre dernier, le texte prévoit :

- une extension des moyens et des pouvoirs des polices municipales (PM) et gardes champêtres, avec l'ouverture d'expérimentation pour les communes volontaires, ainsi que la création d'une PM pour la ville de Paris,
- un renforcement de la réglementation et de la place de la sécurité privée,
- une possibilité de mutualisation intercommunale des dispositifs de vidéoprotection,
- une protection accrue des forces de sécurité nationales,
- un renforcement de la sécurité dans les transports,



- une réglementation plus stricte de la vente d'articles pyrotechniques,
- un échange d'information accru entre maires et procureurs, notamment à travers l'extension et la déclinaison des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le Bureau de l'AMF se félicite d'un certain nombre d'avancées mais reste attentif à ce que les maires conservent la liberté d'administrer leur commune et la plénitude d'exercice de leurs pouvoirs de police. L'AMF salue le renfor-

cement du lien avec les procureurs qui participera à la réaffirmation de l'autorité des maires sur leurs territoires. Elle se montre satisfaite de la possibilité offerte aux communes qui le souhaitent de renforcer les pouvoirs de leur PM, à condition que les expérimentations menées ne soient pas généralisées d'office, que les maires restent souverains sur la création, l'armement et la doctrine d'em-

ploi et, enfin, que la mutualisation des moyens à l'échelon intercommunal reste librement consentie sans transfert du pouvoir de police générale. La mission régaliennne de sécurité publique doit rester de la responsabilité de l'État, les polices municipales n'ont pas vocation à se substituer aux forces de l'ordre mais peuvent agir en complémentarité, au besoin *via* une contractualisation accrue.

L'AMF sera auditionnée par le Sénat le 19 janvier prochain.

Hommage à Jean Paraf

François Baroin et le Bureau de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité saluent avec émotion la mémoire de Jean Paraf, préfet et administrateur général des finances publiques, décédé le 24 décembre dernier. Ce grand serviteur de l'État et fin connaisseur des territoires a connu un parcours marqué par la diversité des postes occupés : sous-préfet, préfet, membre de cabinets ministériels, président de CCI, directeur général de l'AMF, délégué général du médiateur de la République, TPG... Les services de l'AMF garderont le souvenir d'un homme passionné et dévoué à la cause des collectivités.

Crise sanitaire et politiques culturelles

Dans le contexte du maintien de la fermeture générale des équipements et des événements culturels, l'AMF a fait part à la ministre de la Culture des fortes inquiétudes des maires et des présidents d'intercommunalité sur le devenir des politiques culturelles en l'absence de concertation préalable et de visibilité sur la reprise possible de l'activité.

Elle a exprimé le regret des maires quant à l'absence de prise en compte des spécificités territoriales dans les décisions d'ouverture ou de fermeture des équipements ou des événements culturels, ainsi que l'iniquité de traitement appliquée à ceux-ci par rapport à d'autres secteurs depuis le deuxième confinement. Ils demandent davantage de confiance et de visibilité de la part de l'État afin d'être en mesure d'anticiper les mesures adéquates pour

accompagner la nécessaire reprise de l'activité. L'AMF a ainsi demandé une plus forte lisibilité des aides de l'État auxquelles les collectivités pourraient prétendre, qu'il s'agisse des crédits du ministère de la Culture ou de ceux du plan de relance. À cela s'ajoute la question de l'articulation de ces aides avec celles prévues dans le cadre de l'Agenda rural pour les territoires ruraux, qui doivent également être pleinement soutenues.

Enfin, l'AMF a prôné des mesures d'accompagnement spécifiques des collectivités, l'une réaffirmant la dérogation au principe comptable du règlement pour service fait, l'autre élargissant aux collectivités l'accès au régime de l'activité partielle au titre des contrats passés avec les intermittents du spectacle.

Voir www.amf.asso.fr/ réf. BW40482

Loi de finances pour 2021 : l'AMF mobilisée

Ce texte a conduit à une forte mobilisation de l'AMF au travers de nombreux échanges et auditions des élus référents avec les rapporteurs généraux, les différents rapporteurs de la mission relations avec les collectivités et les parlementaires mobilisés, et avec la transmission de nombreux amendements. Certaines des propositions formulées ont été adoptées dès la première lecture à l'Assemblée nationale, notamment le système d'évolution des valeurs locatives des locaux industriels en vigueur fondé sur l'inflation.

De même, suivant ce qui avait été adopté au Sénat, sous réserve de quelques modifications, la prorogation du filet de sécurité pour les collectivités en 2021 a fini par convaincre les députés et le gouvernement.

En effet, ce mécanisme alloue une dotation aux collectivités quand leur produit fiscal et patrimonial 2020 est inférieur au montant moyen des trois dernières années.

Le dispositif « Soutiens ton club »

Depuis mai 2020, la Fondation du sport français, le Comité national Olympique et sportif français, le Comité paralympique et sportif français, l'Agence nationale du sport et les associations représentant les collectivités locales ont lancé une opération solidaire « Soutiens Ton Club », qui est une plateforme de dons au bénéfice des clubs sportifs.

Cette opération, menée avec le soutien du ministère des Sports, a pour but de soutenir les clubs fédérés par la création d'un fonds de solidarité nationale. Par ailleurs, afin de renforcer la solidarité, un prélèvement de 10 % des dons effectués sera redistribué aux clubs les plus en difficulté, sur la base de critères objectifs.

À ce jour, 5 134 clubs sont inscrits sur la plateforme et 1 309 298,50 € de dons ont été versés. Consulter www.soutienstonclub.fr et www.amf.asso.fr /réf. BW40449

Prochaine Rencontre AMF

Philippe Laurent et Antoine Homé, respectivement président et rapporteur de la commission des Finances de l'AMF, convient les élus et professionnels territoriaux à une réunion de présentation de la loi de finances le 9 février 2021 de 9h30 à 12h30. Adoptée en dernière lecture par les députés le 17 décembre 2020, la loi de finances pour 2021 prévoit diverses mesures portant sur la fiscalité locale et les dotations de l'État. Cette rencontre sera également consacrée à la présentation des principaux résultats de l'enquête nationale initiée par l'AMF sur les conséquences financières de la crise sanitaire.

Pour vous inscrire : finances@amf.asso.fr

Priorités de financement des fonds européens



Dans sa réaction à la nouvelle version de l'Accord de partenariat français, qui indique à l'Union européenne les priorités de financement des prochains fonds européens, l'AMF a déploré que le volet local de l'Accord reste insuffisamment développé. En effet, certaines régions ne mettront pas en œuvre l'un des cinq objectifs de la politique de cohésion, à savoir « une Europe plus proche des citoyens ». Or, c'est *via* cet objectif que les communes et leurs groupements pourront véritablement prendre toute leur part aux efforts nationaux et européens de relance.

Plus largement, l'AMF réclame que tous les axes décrits dans les autres objectifs soient applicables à toutes les strates de collectivités, des plus rurales au plus urbaines et péri-urbaines. Elle propose de flécher certaines actions pour les communes et leurs groupements.

Reste désormais aux régions, en tant qu'autorité de gestion, de mettre en place ces fonds européens au plus près des territoires et des citoyens.

Voir www.amf.asso.fr /réf. BW40473

Conseillers numériques

Dans le cadre du volet numérique du plan de relance 2020, l'État va mobiliser 200 millions d'euros pour permettre le recrutement de 4 000 conseillers numériques par des collectivités territoriales et des acteurs privés ou relevant de l'économie sociale et solidaire. L'État va financer à hauteur de 50 000 euros sur deux ans la formation et l'activité de ces conseillers embauchés par des collectivités territoriales. Une plateforme recueillant les demandes des collectivités intéressées a été mise en place www.conseiller-numerique.gouv.fr et un appel à manifestation d'intérêt a été lancé sur https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/11/AMI_Conseiller-Numerique.pdf.

Dans un premier temps le guichet est ouvert aux seules collectivités territoriales et réseaux locaux.

INTERNET

LABEL NATIONAL TERRITOIRES, VILLES ET VILLAGES INTERNET



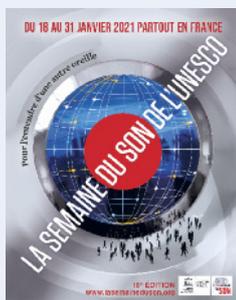
Le « Label national territoires, villes et villages Internet » est une marque territoriale, matérialisée par un panneau de un @ à cinq @ à afficher en entrée de ville et dans les supports de communication. Toute collectivité participante s'engage dans le mouvement de l'Internet public et citoyen

français et à ce titre reçoit au moins une arobase. Ce grand rendez-vous du numérique territorial est l'occasion de réfléchir, de travailler et de partager les expériences grâce notamment aux bancs publics, ateliers d'échange en petits groupes, aux démonstrations d'initiatives des villes avec leurs partenaires Villes'expo et aux Pitches d'élus sur les politiques publiques numériques locales. Le point d'orgue sera la remise du label national à plus de deux cents maires par un représentant du gouvernement, le 4 février 2021 en distanciel depuis Dijon métropole.

CONTACT www.villes-internet.net

CULTURE

SEMAINE DU SON



La 18^e Semaine du son a lieu du 18 au 31 janvier 2021 dans plus de 70 villes en France et à l'étranger. De nombreuses manifestations sont organisées sur l'ensemble du territoire autour

des problématiques liées au son et selon une approche transversale : médicale, économique, environnementale, pédagogique et culturelle. Cette nouvelle édition permet aux élèves, à la communauté éducative ainsi qu'au grand public de participer à des rencontres, des débats, ou encore des spectacles pédagogiques. Consulter le programme sur le site.

CONTACT www.lasemaineduson.org

ENVIRONNEMENT

FÊTE DE LA NATURE

La vision de la nature est plurielle et sa conception propre à chacun. Pour sa 15^e édition qui aura lieu du 19 au 23 mai, la Fête de la nature invite chacun à présenter son approche de la nature qu'il chérit et préserve. Ce sera l'occasion d'exprimer le rapport qu'on entretient avec la nature et d'inviter les participants à questionner le leur. Les inscriptions des projets sont prévues durant tout le mois de janvier.

CONTACT <https://fetedelanature.com>

HABITAT

ASSISES DU LOGEMENT ET DE LA MIXITÉ URBAINE

Réunissant l'ensemble des publics professionnels concernés par le sujet du logement (acteurs du cadre de vie, entreprises, institutionnels, collectivités...), les Assises nationales

du logement et de la mixité urbaine auront lieu le 18 février prochain, à Paris. Ce rendez-vous annuel permet de faire le point sur les sujets d'actualité : évolutions du secteur, innovations, nouvelles réglementations...

CONTACT <https://event.batiactu.com>

ÉDUCATION

SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE



La nouvelle édition de la Semaine nationale de la petite enfance se déroulera du 20 au 27 mars 2021. En s'appropriant la thématique « Drôles d'histoires ! », les

équipes de professionnels transformeront leur lieu d'accueil, pour faire jouer les enfants et impliquer les parents. C'est sur ce même thème que les plus motivés concourront aux Girafes Awards, trophées de la petite enfance, qui récompensent le travail, l'imagination et l'inventivité des éducateurs de jeunes enfants, assistants maternels, étudiants mais aussi professionnels venus de l'étranger. Les résultats seront proclamés au mois d'octobre 2021.

CONTACT <https://semainepetiteenfance.fr>

CULTURE

NUIT DE LA LECTURE



La Nuit de la lecture célèbre le plaisir de lire en poursuivant son développement et se transforme en « Nuits de la lecture » pour

une programmation digitale encore plus riche et étendue sur quatre soirées, du jeudi 21 au dimanche 24 janvier, avec un temps fort le samedi 23. Cette année, la manifestation s'articulera autour du thème « Relire le monde » et célébrera la lecture sous toutes ses formes via des animations *in situ*, mais aussi des initiatives digitales pour tous les publics.

CONTACT <https://nuitdelalecture.culture.gouv.fr>

Les intercommunalités, périmètres de référence

Avec les CRTE, le gouvernement souhaite favoriser, avec les collectivités ou leurs groupements, la structuration de territoires de projets.

La circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 simplifie et unifie la contractualisation avec les collectivités ou leur groupement autour de deux outils : les contrats de plans État-région (CPER) et les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces derniers permettront d'accompagner la territorialisation de France Relance.

Les territoires de contractualisation doivent être définis en concertation avec les élus et arrêtés par le préfet au 15 janvier. Ils ne peuvent être inférieurs à l'échelle intercommunale ni supérieurs à l'échelle départementale. Les futurs CRTE chapeauteront l'ensemble des contrats et des programmes existants à l'échelle du territoire ainsi défini. Les intercommunalités sont l'échelle de référence même si la maîtrise d'ouvrage des projets inclus dans le CRTE est diversifiée.

Les projets de territoires devront inclure la stratégie de transition écologique, de développement économique et de cohésion du territoire en déclinant, domaine par domaine, les priorités d'action. Les CRTE seront le nouveau cadre d'engagement entre l'État et les territoires et formaliseront les concours financiers, en mobilisant les moyens du plan de relance, la DETR et la DSIL. Ils

seront également abondés par les crédits du volet territorial des fonds européens et des CPER, dont ils sont une déclinaison.

Pour définir les projets, les contractants pourront s'appuyer sur les projets de territoires préexistants. Ces projets seront évolutifs et pourront être mis à jour aussi régulièrement que le partenariat local le jugera pertinent au regard des premiers résultats, des opportunités et de l'apparition de nouveaux enjeux. Les contractants devront également procéder à un bilan écologique du territoire grâce aux différents indicateurs listés dans la circulaire. Les CRTE devront s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie bas-carbone, biodiversité) et respecter les orientations du gouvernement en matière de transition écologique.

Les CRTE devront être signés d'ici le 30 juin 2021 par le représentant de l'État, les élus locaux et si possible les régions et les départements, ainsi que les opérateurs de l'État, la Caisse des dépôts et les chambres consulaires. Ce calendrier resserré doit permettre d'engager au plus vite la relance dans les territoires, déjà possible via la formalisation de conventions ad hoc.

Voir FAQ : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE>

TRAVAUX DE L'INSEE

REDÉFINITION DE LA RURALITÉ

L'AMF a participé aux travaux de l'INSEE sur la redéfinition de la ruralité. Comme le préconisait l'agenda rural, il s'agissait d'obtenir une définition différente de celle basée sur le zonage en aires urbaines dont la conséquence était la réduction significative de l'espace rural. Cette nouvelle définition actée au comité interministériel aux ruralités de novembre, se base sur la densité de la population.

Les communes sont classées en quatre catégories et les communes rurales sont celles qui appartiennent aux catégories « peu denses » et « très peu denses ». Cette représentation de la France est donc différente de celles évoquées jusqu'alors avec près de 87 % des communes pour ces deux catégories.

L'AMF se félicite de cette définition dont l'objectif est de mieux rendre compte de la diversité des territoires et elle veillera à ce qu'elle ne devienne pas un outil de réduction des aides en faveur des communes rurales.

Consulter la carte de l'observatoire des territoires sur www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE ATTENTION AUX DÉLAIS

Au 1^{er} janvier 2022, en application du décret du 28 novembre 2018, les collectivités et établissements publics devront avoir basculé sur le nouveau fichier de la déclaration sociale nominative (DSN), qui remplacera les déclarations sociales (Pasrau, DUCS).

Les communautés de communes, les communes de plus de 100 agents et les établissements de plus de 350 agents au 31 décembre 2017 devaient s'y conformer à compter du 1^{er} janvier 2021. Ils devront déposer leur première DSN, portant sur les rémunérations de janvier 2021, le 5 ou le 15 février 2021 au plus tard, selon la DGCL.

Les communes de moins de 100 agents et les établissements de moins de 350 agents devront le faire au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Voir www.net-entreprises.fr

Le Réseau radio du futur

Annoncé par le chef de l'État en 2017, le Réseau radio du futur (RRF), commun à l'ensemble des services de sécurité et de secours, doit permettre d'offrir à l'horizon 2022 un système de communication mobile opérationnel sécurisé, haut débit et prioritaire, bénéficiant des meilleures technologies numériques et hautement résilient en cas de crise.

Évolutif dans le temps et conçu pour assurer une couverture géographique très étendue, il garantira une interopérabilité entre l'ensemble des acteurs du continuum de sécurité et intégrera les polices municipales volontaires.

Le réflexe brigade numérique

Créée en 2018 pour s'adapter aux besoins d'une société toujours plus digitale, la brigade numérique de la Gendarmerie vous renseigne, vous conseille et vous oriente 7j/7, 24h/24 via une messagerie instantanée. Répondant aux sollicitations non urgentes, elle est aussi accessible de l'étranger.

Consulter le site www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie/discuter-avec-un-gendarme-de-la-brigade-numerique

Nouvelle version de Territeo.com

C'est le nom de la plate-forme commune mise en place par les éco-organismes. Elle permet aux collectivités de communiquer leurs informations administratives (et leur mise à jour), en une fois, sans avoir besoin de contacter un par un les éco-organismes.

Une nouvelle version, tenant compte des difficultés signalées par les utilisateurs, sera mise en ligne en 2021.

Elle dispose de nouvelles fonctionnalités pour déclarer les périmètres des intercommunalités, gérer les compétences et améliorer les notifications.

La vie du réseau

Bilan des Universités des maires

Pour faciliter la prise de fonction des nouveaux maires et des équipes municipales issus du scrutin de mars et juin dernier, Mairie 2000 a mis en place à partir de mai, un dispositif d'accueil et d'accompagnement dont les objectifs étaient de sensibiliser les élus aux problématiques majeures de début de mandat et de les mettre en appétence de formation.

Le dispositif initialement conçu sous forme de journées ou de demi-journées de sensibilisation, s'est vite transformé en webinaires pour s'adapter aux contraintes imposées par la crise sanitaire liée à la Covid-19. De l'unique webinaire d'une journée au parcours sur plusieurs sessions, ces Universités ont confirmé l'intérêt des élus pour la découverte des fondamentaux de leur mandat. Les ateliers, animés par les partenaires de Mairie 2000 et les services de l'AMF, ont ainsi pu être proposés aux élus dès leur prise de fonction, leur permettant de démarrer leur mandat avec un socle de connaissances minimales et indispensables.

Au 31 décembre, malgré le contexte sanitaire, le bilan est très positif puisque 296 ateliers ont pu être proposés aux élus de 47 départements et le taux de participation s'élevait à 16881 élus. À ce taux, il convient d'ajouter le nombre de vues des replays qui s'élève pour sa part à près de 12000. Sans surprise les thématiques les plus sollicitées ont été les suivantes : pouvoirs de police et responsabilités / finances / statut de l' élu / intercommunalité / urbanisme / fonctionnement du conseil municipal.

Un guide AMF sur la cybersécurité

L'AMF a publié en novembre un guide intitulé « Cybersécurité : toutes les communes et intercommunalités sont concernées », rédigé avec le soutien de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Les communes et les intercommunalités étant les cibles d'attaques informatiques de plus en

plus fréquentes, ce document invite les élus à s'interroger sur les menaces qui pèsent sur leur collectivité et à mener les actions préventives nécessaires. Il apporte des conseils pratiques, met en évidence les chantiers prioritaires à engager et rappelle que l'ANSSI, ses délégués régionaux et la plateforme cybermalveillance.gouv.fr sont à leur disposition, particulièrement en cas de cyberattaque. Voir www.amf.asso.fr

Le guide sur le plan de relance pour les maires

La ministre de la Cohésion des territoires et le ministre de l'Économie ont présenté, en décembre dernier, un guide à destination des maires sur le plan de relance. Se voulant pédagogique sur le contenu du plan, pour chaque politique publique de relance mobilisant les communes, ce guide liste les mesures et les financements disponibles, et précise les modalités pratiques (calendrier, contractualisation). Toutes les communes sont concernées et dans tous les domaines de la relance : revitalisation du territoire, rénovation des bâtiments publics, dynamisation de l'économie locale, accélération de la transition numérique, développement des mobilités...

La contractualisation est privilégiée par le biais des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui s'appuient sur trois axes : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Tous les territoires doivent être couverts par un CRTE d'ici le 30 juin 2021. Le Premier ministre a demandé aux préfets d'engager au plus vite la formalisation des nouveaux CRTE. Les CRTE vont ainsi remplacer et regrouper les nombreux contrats existants (Action cœur de ville, ruralité, transition écologique, mobilité...). Attention, les préfets ont jusqu'au 15 janvier pour arrêter les périmètres (intercommunaux au minimum) des futurs CRTE, en concertation avec les élus concernés.

Voir sur www.economie.gouv.fr/plan-de-relance

AGENDA DE L'AMF (réunions en visio-conférence)

19 janvier 2021

Comité directeur

20 janvier

Commission Intercommunalité

28 janvier

Webinaire sur la mobilité électrique

3 février

• Bureau

• Commission Affaires sociales

9 février

• Rencontres techniques de l'AMF

sur la loi de finances pour 2021

• Commission des Finances et Fiscalité locales

• Commission Santé

AGENDA DES AD

10 février

Universités des maires des Yvelines et des Hauts-de-Seine

25 février

Carrefour des communes du Finistère

29 avril

Assemblée générale de l'Association des maires de la Charente-Maritime

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 386 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Crédits photographiques : © Arnaud Février pour l'AMF, p. 1 ; © AdobeStock p. 1, p. 2, p. 3.



LE MAGAZINE. AU SOMMAIRE DU N° 386 DE JANVIER 2021

Actu. Relance et transition écologique : des contrats encore flous. **Interco et territoires.** Mobilité : objectif mars 2021 pour les communautés de communes.

Enquête. Santé. Les communes en première ligne durant la crise sanitaire.

Juridique. Le maire et la prévention de la radicalisation.

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

DÉCOUVREZ
LE NOUVEAU SITE DE

Maires de France

ACCÉDEZ À L'ACTUALITÉ ET AUX
CONTENUS DE RÉFÉRENCE,
OÙ VOUS VOLEZ, QUAND VOUS
VOULEZ SUR

mairesdefrance.com



POUR ACCÉDER À L'INTÉGRALITÉ
DES CONTENUS

**ABONNEZ-VOUS
DÈS AUJOURD'HUI**